

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 14 FEVRIER 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n°DE-2023-02-14	Délibération du BUREAU n° B20190409AIVT2	Opération n° INTR C1	Commune : Inzinzac-Lochrist Opération : Place des troènes-Construction de 4 logements locatifs
--------------------------	---	----------------------	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 9 avril 2019, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers **1 emprunt**, pour un montant total de **539 661 €**, correspondant à 5 lignes de prêts, souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Prêt locatif aidé d'intégration	Prêt locatif aidé d'intégration foncier	Prêt locatif à usage social	Prêt locatif à usage social foncier	prêt haut de bilan bonifié	
	(PLAI)	(PLAI)	(PLUS)	(PLUS)	(PHBB)	
					1 ^{ère} période	2 ^{ème} période
Montant	181 521 €	66 596 €	204 948 €	66 596 €	20 000 €	
Enveloppe					2.0 tranche 2020	
Commission d'instruction	néant				10 €	
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant				20 ans	phase d'amortissement sur 20 ans
Périodicité des échéances	annuelle					
Index	livret A			taux fixe	livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base		0%	taux du Livret A en vigueur à la date du 1 ^{er} jour de la seconde période, majoré de 60 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)					révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A					
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés)			amortissement prioritaire		
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle			Sans indemnité		
Modalité de révision	double révisabilité			Sans objet	simple révisabilité	
Taux de progressivité des échéances	0%					
Taux de progression de l'amortissement	0%					

Fait à Vannes, le 14 février 2023



Le Directeur général

Erwan ROBERT

